



REGLEMENT CONCOURS

NRHA FRANCE

1 CONCOURS NRHA FRANCE

1.1 Types de concours NRHA France

1.1.1 La NRHA France organise ou approuve 3 types de concours :

Les concours Novice Day

Les concours étapes des championnats régionaux.

Les « Special Events ».

1.1.2 Pour être défini concours NOVICE DAY le concours doit se dérouler pendant une seule journée, doit proposer au moins les classes Greener As Grass, Green Reiner, Novice Riders, Youth Rookie, Short Stirrup. Doit être jugé par un juge NRHA ou un juge reining FFE.

1.1.3 Un concours peut être une combinaison de, un Novice Day, une étape d'un championnat régional et « Special Events ». Si un Novice Day se déroule en combinaison avec un autre concours les classes pour les novice doivent être regroupées dans une seule journée. Un tarif box à la journée doit être proposé.

1.1.4 Dans chaque concours des classes NRHA US et FFE peuvent être proposées par l'organisateur.

1.2 Conditions d'approbations des concours par la NRHA France.

1.2.1 Le demandeur doit en faire la demande en complétant le Formulaire d'Approbation Concours (disponible sur www.nrha.fr) et l'envoyer au bureau de la NRHA of France, au moins 45 jours avant la date du concours. Le demandeur doit être à jour de sa carte de membre de la NRHA France.

1.2.2 Le demandeur s'engage à payer la facture dû à la NRHA France pour l'approbation d'un concours : le montant de la facture sera calculé sur la base de 30€ par concours plus 2 € pour chaque départ dans les classes du Championnat NRHA France (chaque ligne des résultats). Ces frais ne sont pas dus à la NRHA France pour un NOVICE DAY.

1.2.3 Le demandeur doit s'engager à envoyer les résultats du concours au bureau de la NRHA France, au plus tard 10 jours après la fin de l'évènement.

1.2.4 Les résultats seront envoyés en format Excel (voir fichier type en nrha.fr: une feuille pour chaque classe approuvée). Si l'outil Showmanager est utilisé, l'export des résultats en format Excel selon les modalités définies dans Showmanager sera accepté.

- 1.2.5 Aucun concours ne pourra être approuvé si ses dates de début ou de fin sont dans la période suivante : 15 jours avant la date de début et 7 jours avant la date de fin d'un Special Events NRHA France (Futurity, Derby et Finales du Championnat NRHA France) ou d'un concours européens (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship ...) dans les cas où ces derniers ai lieu en France. Aucun concours ne pourra être approuvé s'il y a déjà un concours approuvé le week même, un week avant ou un week après dans la même région.
- 1.2.6 Dans toutes les épreuves ou l'engagement NRHA US + NRHA France (class in class) excède les 40€, un engagement pour la classe NRHA France seulement doit être proposé et ne doit pas excéder le 25€
- 1.2.7 Seuls les concours approuvés par la NRHA France seront pris en compte pour les classements Highpoint et pour les qualifications aux Finales du Championnat NRHA France.

1.3 Catégories de cavaliers participants aux concours NRHA France

- 1.3.1 Les catégories de cavaliers participant aux concours NRHA France sont celles décrites dans le rule book NRHA (soit Pro, Non Pro et Youth), plus les Novice.
- 1.3.2 Les conditions d'éligibilités des cavaliers aux classes NRHA France sont les mêmes que celles déterminés par la NRHA pour les classes NRHA.
- 1.3.3 Font exception les Novice : un cavalier peut prendre pour maximum 3 ans consécutifs (à partir de l'année de sa première adhésion) une carte Novice. La condition décade si il a gagné précédente un Championnat Régionale Novice, ou le Championnat Nationale Novice, ou le Highpoints Nationale Novice dans la classe Novice Riders et/ou Youth Rookie.

1.4 Classes des concours NRHA France

- 1.4.1 Les classes qui peuvent être approuvées dans un concours NRHA France sont toutes les classes prévues dans le rulebook de la NRHA, plus la classe Any Horse Any Rider, plus les classes pour les Novice : Greener As Grass, Green Reiner, Novice Riders, Youth Rookie, Short Stirrup
- 1.4.2 Dans les concours NOVICE DAY l'organisateur est libre d'expérimenter d'autres classes, notamment avec des patterns simplifiés.

1.4.3 Pour toutes les classes, **excepté la Green As Grass, la Green Reiner, Novice Riders, Youth Rookie, Short Stirrup** et la Any Horse Any Rider, s'appliquent les règles, les conditions d'éligibilité et les conditions de participation du rulebook de la NRHA.

1.4.4 Pour la classe Green As Grass s'appliquent les règles suivantes :
Peuvent participer tous les cavaliers **Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion)**.

Le cavalier peut utiliser un mors de filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

Pour cette classe s'appliquent les pattern A et B du rulebook NRHA

Le même cheval peut effectuer maximum 3 passages (avec différents cavaliers)

1.4.5 Pour la classe Green Reiner s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers **Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion)**.

Le cavalier peut utiliser un mors à filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages maximum (avec différents cavaliers).

Pour tout le reste s'applique le rulebook de la NRHA (en particulier le changement de galop décomposé est permis)

1.4.6 Pour la classe Novice Riders s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers **Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion)**. Le cavalier doit utiliser un mors de bride (légal) à une main. Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille. Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages maximum (avec différents cavaliers).

1.4.7 Pour la classe Youth Rookie s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers que sont au même temps Youth (pour la définition de cavalier Youth voir le rulebook NRHA) et Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion). Le cavalier doit utiliser un mors de bride (légal) à une main. Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille. Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages maximum (avec différents cavaliers).

1.4.8 Pour la classe Short Stirrup s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers que sont au même temps Youth 10& Under (pour la définition de cavalier Youth voir le rulebook NRHA) et Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion) Le cavalier peut utiliser un mors de filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0). Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille. Pour cette classe s'appliquent les pattern A et B du rulebook NRHA Le même cheval peut effectuer maximum 3 passages (avec différents cavaliers)

- 1.4.9 Pour la classe Any Horse Any Rider s'appliquent les règles suivantes :
Peuvent participer tous les cavaliers, sans restriction.
Le cavalier peut utiliser un mors à filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains), sous peine de sanction (score 0).
Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

1.5 Conditions de Participation aux Novice Day et aux étapes des Championnats Régionaux Novice NRHA France.

- 1.5.1 Pour participer à un Novice Day les conditions suivantes doivent être respectées : le cavalier doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l'année en cours. Si la carte n'est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint.

1.6 Conditions de participation aux étapes des championnats régionaux NRHA France

- 1.6.1 Pour participer à une étape d'un championnat régional approuvé par la NRHA France les conditions suivantes doivent être respectées : le cavalier doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l'année en cours. Si la carte n'est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint. Le propriétaire du cheval doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l'année en cours. Si la carte n'est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint. L'organisateur du concours devra payer une amende de 10€ pour chaque participant disqualifié.

1.7 Conditions de participation aux Special Events et aux classes NRHA US

1.7.1 Sont considérés comme « Special Events » les concours suivants : le French Derby, le French Futurity, la Finale du Championnat NRHA France et les équivalents européens (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship...)

1.7.2 Pour participer à ces concours sont nécessaires, en plus des cartes NRHA France du cavalier et du propriétaire :

La carte de membre NRHA US du cavalier avec le statut approprié selon les classes auxquelles il souhaite participer.

La carte de membre NRHA US du propriétaire.

La licence compétition NRHA US du cheval au nom de l'actuel propriétaire.

1.7.3 Les mêmes conditions de participation s'appliquent aux classes NRHA US.

1.7.4 Font exception aux règles précédentes les cavaliers qui participent seulement aux classes destinées aux Novice. Il ne sera demandé à ces derniers que d'être à jour de leur cotisation NRHA France Novice.

2 CHAMPIONNATS REGIONAUX

2.1 Organisations des championnats régionaux

2.1.1 Dans chaque Région sera organisé un Championnat Régionale et un Championnat Régionale Novice

2.1.2 Quatre championnats régionaux sont organisés :

Championnat NRHA FRANCE NORD-OUEST

Championnat NRHA FRANCE NORD-EST

Championnat NRHA FRANCE SUD-OUEST

Championnat NRHA FRANCE SUD-EST

2.1.3 Un concours approuvé NRHA France est automatiquement approuvé comme étape d'un championnat d'une région spécifique si le lieu où le concours est organisé est situé dans cette même région. Pour cela quatre « grandes » régions ont été déterminées :

NORD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Bretagne; Normandie; Nord-Pas de Calais; Picardie; Ile de France; Centre; Pays de la Loire.

NORD-EST qui comprend les régions suivantes : Champagne-Ardenne-Lorraine-Alsace; Bourgogne – Franche-Comté.

SUD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Poitou-Charentes-Limousin-Aquitaine; Midi-Pyrénées; Languedoc Roussillon

SUD-EST qui comprend les régions suivantes : Auvergne - Rhone-Alpes; PACA; Corse.

2.1.4 Une structure qui se trouve dans un département limitrophe d'une autre « grandes régions » peut demander à être approuvé comme étape du championnat régional voisin. Elle ne peut compter pour 2 championnats différents.

2.1.5 Chaque championnat doit compter un minimum de 2 étapes.

2.1.6 Pour être approuvé comme étape d'un championnat régional le lieu où le concours se déroule doit être doté au minimum d'un manège couvert (dimension minimum 25x50 avec sol de reining) ou d'une carrière 25mx50m avec sol de reining et d'un manège couvert minimum 20x40.

2.1.7 L'approbation des étapes, une fois vérifiées les conditions minimales demandées pour le concours, se fera dans l'ordre d'arrivée des demandes d'approbation. Aucun concours ne pourra être approuvé s'il y a déjà un concours approuvé dans tout le territoire régional le we même, un we avant ou un we après.

2.1.8 Les récompenses pour chaque Championnat Régional seront décidées et à la charge de la NRHA France.

2.2 Conditions de participation aux championnats régionaux

2.2.1 Un cavalier peut participer à un ou plusieurs championnats régionaux indépendamment de son lieu de résidence et prétendre donc aux points dans le classement Highpoint régional et au titre de Champion Régional NRHA France dans plusieurs régions.

2.2.2 Au moment de prendre sa carte de membre annuelle, le cavalier doit toutefois communiquer sa région de préférence. S'il est qualifié pour la finale, il fera partie de l'équipe de sa région de préférence.

2.2.3 Le cavalier a le droit chaque année de changer sa région de préférence.

2.3 Classement Highpoint du Championnat Régional

2.3.1 Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint du Championnat Régional. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.

2.3.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint du Championnat Régional sont :

Open

Intermediate Open

Limited Open

Rookie Professional

Non Pro

Intermediate Non Pro

Limited Non Pro

Rookie 1

Rookie 2

Éliminé - **Green Reiner** -Éliminé

Youth 13&Under

Youth 14-18

Éliminé - **Youth 10&Under Short Stirrup** - Éliminé

Snaffle Bit/Hackmore 5&Under Non Pro

Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open

2.3.3 Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes :

Non Pro

Intermediate Non Pro

Limited Non Pro

Rookie 1

Rookie 2
ELIMINE - Green Reiner - ELIMINE
Youth 13&Under
Youth 14-18
ELIMINE - Youth 10&Under Short Stirrup - ELIMINE
Snaffle Bit/hackmore 5&Under Non Pro

2.3.4 Les points sont attribués à chaque cheval pour les classes suivantes

Open
Intermediate Open
Limited Open
Rookie Professional
Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open

2.3.5 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :

1e place : N points
2e place : (N-1) points
.....
Xe place : (N-X+1) point

2.3.6 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.

2.3.7 Le classement Highpoint du Championnat Régional de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés étapes de Championnat Régionale NRHA France du 1er septembre de l'année précédent au 31 août de l'année en cours.

2.3.8 Seulement les cavaliers (ou les chevaux per les classes open) ayant participés au moins à deux étapes du championnat régionale seront classés dans l'highpoint régionale.

2.4 Classement Highpoint du Championnat Régional Novice Riders

2.4.1 Seuls les cavaliers Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion) seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint du Championnat Régional Novice. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.

2.4.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint du Championnat Régional Novice sont :

Greener As Grass,

Green Reiner,

Novice Riders,

Youth Rookie,

Short Stirrup

2.4.3 Les points sont attribués à chaque cavalier indépendamment du cheval qui monte, pour toutes les classes.

2.4.4 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :

1e place : N points

2e place : (N-1) points

.....

Xe place : (N-X+1) point

2.4.5 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.

2.4.6 Le classement Highpoint du Championnat Régional Novice de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés étapes de Championnat Régionale NRHA France et Novice Day du 1er septembre de l'année précédent au 31 août de l'année en cours.

3 CHAMPIONNAT NATIONAL NRHA FRANCE

3.1 Classement Highpoint National NRHA France

3.1.1 Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.

3.1.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint National sont:

Open

Intermediate Open

Limited Open

Rookie Professional

Non Pro

Intermediate Non Pro

Limited Non Pro

Rookie 1

Rookie 2

ELIMINE - Green Reiner - ELIMINE

Youth 13&Under

Youth 14-18

ELIMINE - 10&Under Short Stirrup - ELIMINE

Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro

Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

3.1.3 Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes :

Non Pro

Intermediate Non Pro

Limited Non Pro

Rookie 1

Rookie 2

ELIMINE - Green Reiner - ELIMINE

Youth 13&Under

Youth 14-18

ELIMINE - 10&Under Short Stirrup - ELIMINE

Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro

3.1.4 Les points sont attribués au cheval (indépendamment du cavalier qui le monte) pour les classes suivantes :

Open

Intermediate Open

Limited Open

Rookie Professional
Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

3.1.5 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :

1e place : N points

2e place : (N-1) points

.....

Xe place : (N-X+1) point

3.1.6 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.

3.1.7 Le classement Highpoint de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés NRHA France du 1er septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cour

3.2 Classement Highpoint Nationale Novice NRHA France

3.2.1 Seuls les cavaliers Novice (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d'adhésion) seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.

3.2.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint National

Novice Riders sont:

Greener As Grass

Green Reiner

Novie Riders

Youth Rookie

Short Stirrup

3.2.3 Les points sont attribués à chaque cavalier indépendamment du cheval pour toutes les classes

3.2.4 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :

1e place : N points

2e place : (N-1) points

.....

Xe place : (N-X+1) point

3.2.5 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.

3.2.6 Le classement Highpoint Novice Riders de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés NRHA France du 1er septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cours.

3.2.7 Seulement les cavaliers ayant participé au moins à deux étapes du championnat régionale Novice Riders seront classé dans l'highpoint régionale.

3.3 Conditions de participation au Championnat National NRHA France

3.3.1 Les conditions de participation préalables au Championnat National NRHA France sont décrites dans les articles 1.7.

3.3.2 Le Championnat National NRHA France et le Championnat National Novice NRHA France aura lieu dans une seule finale.

3.3.3 Le cavalier ou le cheval doivent être qualifiés en ayant totalisé dans les concours qui précèdent la Finale, un montant de points qui le positionne dans les premiers 65% des couples (ou des chevaux pour la catégorie Open, ou des cavaliers pour la catégorie Novice) figurant à un des 4 classements Highpoint Régionale NRHA France et au moins 1 point.

3.3.4 Si en règle avec leurs cartes NRHA FRANCE, les cavaliers et les chevaux étrangers peuvent participer au championnat NRHA France

3.3.5 Les classes du championnat NRHA France sont :

Open

Intermediate Open

Limited Open

Rookie Professional

Non Pro

Intermediate Non Pro

Limited Non Pro

Rookie 1

Rookie 2

ELIMINE - Green Reiner - ELIMINE

Youth 13&Under

Youth 14-18

ELIMINE - 10&Under Stirrup -ELIMINE

Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro

Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

3.3.6 Les classes du championnat NRHA France Novice Riders sont :

Greener As Grass

Green Reiner

Novice Riders

Youth Rookie

Short Stirrup

3.4 Championnat National NRHA France par Equipe

3.4.1 Pendant la finale du Championnat NRHA France les médailles d'or, les médailles d'argent et les médailles de bronze totalisés par les cavaliers de la même région seront comptabilisés.

3.4.2 La région qui totalisera le plus de médailles d'or sera déclarée gagnante du Championnat National NRHA France par Equipe. A parité de médailles d'or les médailles d'argent seront pris en consideration. A parité de médailles d'or et d'argent les médailles de bronze seront prise en consideration. A parité de médailles d'or, d'argent et de bronze le titre sera attribué ex-quo.

3.4.3 Un trophée sera attribué à la région gagnante et sera confié au plus jeune cavalier médaillé de la région.